Distribution des prix du Championnat de dimanche dernier. R.-v. à 9 h. ¾, Café Duchêne, rue d'Hem.

TOURCOING. — Association Sportive Tourquennoise. — Dimanche 28 mars, aux Orions, entraînement de sports athlétiques en vue des prochaines épreuves. La Commission compte sur la présence de tous les athlètes, des juniors et des athlètes et amis du Richard. R.-v. au vestiaire à 3 h. ¾. Première épreuve à 3 h. 15. Au programme : 100 m.; poids; 200 mètres; pour formation de l'équipe relais; 1.500 m.; moto. Les nouveaux membres et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, sont priés d'apporter deux photos pour leur licence.

— Amicale Colbert. — Dimanche 28 mars, à 9 h. aux Orions, entraînement de sports athlétiques pour tous les membres de l'Amicale et pour les élèves de l'Institut qui désireraient pratiquer l'athlétisme.

— Union Sportive Tourquennoise. — Dimanche prochain, terrain rue de Gand, entraînement pour tous les membres de la section des Sports Athlétiques. Rendez-vous à 10 h. La Commission rappelle aux athlètes ayant l'intention de participer aux épreuves préparatoires du Bessonneau, qu'ils doivent faire parvenir leur engagement au siège de l'Union, avant lundi prochain. Ces épreuves préparatoires se couvriront le dimanche suivant au Stadium de Roubaix.

BOXE

ROUBAIX. — Académie des Sports de Roubaix. — Les membres de l'Académie des Sports qui désirent accompagner leurs camarades Scaria, Plateau, Libert et Vanerutsen qui boxeront dimanche prochain à Dunkerque, sont priés de se trouver au kiosque du Mengin le jour même à 6 heures du matin.

CYCLISME

ROUBAIX. — Club Cycliste amateur Roubaisien. — La course organisée par le C.C.A.R. promet d'obtenir un grand succès. Parmi les engagés nous relevons les noms de Godals, Libert, Jannsens, Place, Alvet, Verzelle et de nombreux coureurs de la région. Le départ sera donné à 2 h., au siège, chez Louchème, 87, rue Turgot, par MM. Verbeckmen et Desrameaux. Le pointage des donneurs se fera à 1 h. ¾. Les organisateurs et les contrôleurs sont priés d'être à 1 h. ¼ au Club. De beaux vestiaires sont à la disposition des coureurs. Le Comité décline toute responsabilité.

HIPPISME

LES COURSES DE SAINT-CLOUD du 26 mars

Prix de Triel. — 1. Attala (Barbé), pes. gag., 6250, pl., 25.50; 2. Liberty (Allemand), pl., 29.50; 3. Mirecourt (Martin). — Non placés: Molino, Tosca, Lorette VI, Fancy, Milbourg.

Prix Mondaine. — 1. Fatal Beauty (Balhouse), pes. gag., 99.00, pl., 27.00; 2. Blind Fatte (Garner), pl., 14.50; 3. Flossy (Mac Gee). — Non placés: Doll, Popgry, Fereshere.

Prix de Chateloup. — 1. Denonches (Allemand), pes. gag., 503.50, pl., 27.00; 2. Amy II (Brethès), pl., 32.50; 3. San Francisco (Sovella). — Non placés: Artémis, Reine d'or.

Prix Paul Aumont. — 1. Sorghe (Thilds), pes. gag., 43.00, pl., 21.00; 2. Rupert (Lancaster), pl., 19.50; 3. Landman (Allemand). — Non placés: Brumado, Anvin, Saint-Yman, Rasolin, Arbeta, Prince Ernest.

Prix Saint-Christophe. — 1. Bold Boy (Maury), pes. gag., 99.50, pl., 21.00; 2. Benedit (Balhouse), pl., 43.50; 3. Great Honey (Mac Gee). — Non placés: Ci-devant, Sanson, Havard, Salaison.

Prix Rist. — 1. St-Moritz (Bartholomey), pes. gag., 12.00, pl., 12.50; 2. La gloire de Hotot (Bourpel), pl., 20.00; 3. Amiens (Gecks). — Non placés: Goldish, Monte.

COLOMBOPHILIE

ROUBAIX. — Concours pour Douai, le lundi de Pâques, chez Emile Tisleit, 122, rue de l'Epeule. 50 fr de prix. 47866d

— Suite de la fête, dimanche 4 avril, chez H. Olivier, rue Basse-Masure, vente publique de 20 pigeons. Exposition le 26 mars, de 9 h. à 6 h. 2844d

TOURCOING. — Résultat du concours de Soelin, donné chez M. Alph. Mersan, rue du Blanc-Seau. Lâcher 54 pigeons, 1er prix, J. Jon, U.Sp.; 2e Palanchies; 3e Jonson, Sp.; 4e Debaudringhien, Sp.; 5e Palanchies; 6e Stoliandt, Sp.; 7e Pamechont, Sp.; 8e Demetemeulier, Sp.; 9e Dhase, Sp.; 10e Mathys, Sp.; 11e Boitel, Sp.; 12e Demetemeulier; 13e Dhase, p. Poelen à 6, 5, 10 et 20 fr., Duval. Série de 3 pigeons: Jonson et Palanchies.

TOURCOING. — Le 26 mars, dressage sur Soelin, et le 28 mars, concours sur Soelin, chez J. Vanderplanck, « Au Bon Génie », 211, boulevard Gambetta. 50 paniers de 6 h. 30 à 9 h., les mêmes jours. 47947d

COMBATS DE COCQS

ROUBAIX. — Lundi 5 avril, chez Catteau Vincent, rue Maubeuge, 30, 2 de 3 mort pour 500 fr., entrée au gagnant, plus une paire pour 200 fr., enjeu réel, contre Verzele, Dixmude, Vandecastelle, Vlaskier réunis. Mise au parc à 8 h. 47055d

TOURCOING. — Salle du Gallodrome. — Dimanche 28 mars 1920, grand concours. 5.620 francs de prix. 1er prix, 1.000 fr. Mise au parc à 10 h. 47044

BOURSE DE LILLE

du 26 mars 1920

Charbonnages. — Albi, a., 875; Aniche, 4900; Bully-Grenay, 12.125; Sou, 560; Bleuzy, 1800; Bruay, 2075; 10e, 800; Carvin, 1060; La Clarence, 620; Courrières, 3610; Crespin, 240; Dourges, 1000; Drocourt 10e, 1520; Escarpelle, 1225; Ferfay, 1305; Lens, 1955; 10e, 200; Lièvin 10e, 5100; Ligny-les-Aire, 1850; Marles 20 p.c., 5310; 70 p.c., 3500; 20e, 454; Meurchin, 2490; Nord d'Abis, 154; Ostricourt, 1095; Thivencelles, 3550; Vendin, act j., 876; Wicquing, 2500.

Valeurs pétrolifères. — Bordeaux (act.), 499; (part), 590; Bustenari (act.), 1155; (part), 2100; Dabrowa act.), 2690; (part), 19.975; Grabownika (act.),1490; (part), 2450; Karpathes (act.), 1275; (part), 16.500; Omnium (act.), 1780; (part), 8200; Polana (act.), 531; (part), 510; Potok act.), 780; Wankova (act.), 1175; (part), 705; Zagars (act.), 485; (art), 510.

Banques et valeurs diverses. — Compt. fn. lill., 560; Denain-Anzin, 2660; Fives-Lille, 3490; Kuhlmann, 1260; Senelle-Maubeuge, 2050; Lille-Bonpriez, 4160; Cie. France, 700; Blaymard, 560; S. I. Vermenta, 1005; Soc. Mot. transp., 725.

Toutes les FIÈVRES DANGEREUSES

sont immédiatement guéries et enrayées par l'emploi de la

Boisson Blanche

de l'Abbé Magnat

N'hésitez pas, dès les premiers symptômes, absorbez quelques flacons de ce précieux remède, et vous serez guéri.

Prix de vente { 3.90 le flacon. 22 fr. la boîte de 6 flac. 40 fr. — 12 —
Impôt compris

DÉPOT GÉNÉRAL

Pharmacie BREMOND, 85, bd Madeleine, Marseille

DÉPOT à ROUBAIX : Phie MOULIN 212, RUE DE L'ALMA

TOURCOING : Phie Flévet, 2, r. de Lille. 2.000a

Remerciements

La famille CORNIL, très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de M. Achille CORNIL, adresse ses sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 2943d

MARCHÉ DES CHANGES A PARIS du 26 mars

Londres, 56.38 ½; Londres, (hors côte), 56.34; Belgique, 1.04 ¾; Danemark, 2.74; Espagne, 2.55 ¼; Hollande, 5.30 ½; Italie, 72; Berlin, 10 ¼; New-York, 14.40; Norvège, 2.71 ½; Suède, 3.15; Roumanie, 22; Finlande, 19.

MARCHÉ DES CHANGES A L'ETRANGER du 26

Londres: Sur Paris, 56.15; sur Belgique, 52.50; Esc., hors banque, 5 ¾; prêts à court terme, 4 p.c. New-York; Sur Paris, 14.23; sur Londres, 379,50; chèques transfert, 384.75.

Genève: Sur Paris, 41.575; sur Londres, 22.30; sur Belgique, 48.25.

Milan: Sur Paris, 199.50.

Amsterdam: Sur Paris, 18.48; sur Londres, 19.46; sur Belgique, 16.95.

Bruxelles: Sur Paris, 96.80; sur Londres, 51.85.

Rome: Sur Paris, 180.50; sur Londres 76.75.

Alexandrie: 97 ¾.

Barcelone: Sur Paris, 40.

ETATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances du 26 mars. — Suzanne Williems, rue du Cartigny, cour Saint-Dominique, 1. — Lucienne Duseutier, rue Sainte-Thérèse, 19. — Pierre Debarge, rue de Lannoy, 175 bis. — Jean Delroux, rue du Caire, cité Saint-Henri, 13. — Pierre Véron, boulevard d'Armentières, 108. — Françoise Roche, rue Carpeaux, 84.

FABRIQUE de VOITURES D'ENFANTS. Drouffe-Chevalier, 126, rue Pierre-de-Roubaix. Séparations. 27446

Décès du 26 mars. — Simonne Leclercq, 6 mois, rue Labruyère, 17. — Denis Meurisse, 47 ans, rue des Longues-Haies, 9. — Emilie Bouillon, 25 jours, quai de Rouen, 16. — Clémence Geffart, 67 ans, boulevard de Strasbourg, 286. — Victor Dupres, 41 ans, rue et impasse de la Barbe-d'Or, 17. — François Delwarte, 66 ans, rue du Chemin-de-Fer, 57. — Clémence Hasse, 68 ans, rue Labruyère, 25. — Henri Picke, 64 ans, rue Carpeaux, 7. — Julienne Godard, 2 mois, rue des Longues-Haies, 355. — François Vanmeenen, 55 ans, rue de l'Epeule, 137, cour Sandlar, 5. — Madeleine Maes, 1 an, rue Magenta, 8. — Elisa Samain, 17 ans, rue Bernard, 74. — Marie Mesquinelet, 44 ans, rue de la Conférence(46. — Odile Delfosse, 76 ans, rue du Tilleul, impasse Ingouville, 1.

BORNES DRUIL, St-Jacques, 215, r. Collège, Rx 609-1 CROIX. — Naissances. — Emile Basson, rue Saint-Piat, 27. — Jean Lepoutre, rue Jean-Jaurès, cour Pieronne, 5.

Décès. — Marie Meurey, 60 ans, rue des Ogiers, 249.

WATTRELOS. — Naissances. — Adolphe Ramon, rue du Beau-Chêne, 9. — Arthur Fraeyman, rue des Trois-Pierres, 14.

Publications de Mariages. — Henri Pétillon, piqueur de cartons, et Julia Paghes, ménagère, à Lille. — Jules Biroen, employé, et Jeanne Vanrokeghem, couturière, à Roubaix. — Albert Six, cordonnier, et Lucie Bonnenfant, couturière.

Décès. — Albert Allaert, 10 mois, rue des Trois-Pierres, 806.

LYS. — Publications de mariages. — Paul Watrenet, monteur-ajusteur, et Rosa Place, tricoteuse. — Alphonse Willekens, journalier, et Germaine Liénard, dévideuse.

Décès. — Henri Duquenne, 6 ans, rue Echevin, 20.

FLERS. — Naissance. — Marie-Louise Vandenheede, rue d'Hem, 20.

Publication de mariage. — Georges Pennel, entrepreneur, à Noux-les-Mines, et Marthe Lepers, sans profession.

Mariage. — Georges Deffrennes, et Elmire Leleu.

TOURCOING. — Naissances du 25 mars. — Marie Garrouste, boulevard Gambetta, 349. — Roger Bettremieux, rue des Villas, 56. — Alice Brown, rue de Varsovie, 51.

Décès du 24. — Jean Boutin, rue de Melbourne, 90. — André et Marcelle Verstraete, rue des Ursulines, 56. — Alphonsine Lecoeuglie, rue du Jura, cour Liégeois, 11. — Olga Douart, rue du Brun-Pain, 313. — Oscar Fouron, rue de Fives, 12.

Décès. — Marie François, 17 ans, rue Winoc-Chocquel, 17. — Andrée Vamallemont, 15 jours, rue des Cinq-Voies, cour Delecaix, 6. — Mathilde Six, 57 ans, rue Nationale, 122. — Ferdinand Masure, 76 ans, rue Favart, 67. — Apollinie Derveaux, 70 ans, rue Soufflot, 24. — Adèle Lorey, 80 ans, rue des France, 4. — Madeleine Vandyneslager, 20 ans, rue de Gand, 1127. — Albert Vanoverschelde, 6 mois, rue Ingres, 175.

MOUVAUX. — Naissance. — Eugénie Beucquart, rue du Congo, 25.

BIBLIOTHÈQUE PLON

Vient de paraître :

9. PAUL MARGUERITTE de l'Académie Goncourt

L'Autre Lumière

10. HENRY GRÉVILLE

Les Épreuves de Raïssa

2 Fr. CHAQUE VOLUME — PAR POSTE : 2.25

PLON-NOURRIT & Cie, 8, r. Beaujolais, Paris-6e

Demandez MONTRES BIJOUX et ORFÈVRERIE à G. TRIBAUDEAU Fabt à BESANÇON

Six Grands Prix, 25 Médailles d'Or au Concours de l'Observatoire. FRANCO TARIF ILLUSTRÉ.

Les Etablts JAMET-BUFFEREAU sont les mieux organisés pour apprendre Sténo, Comptabilité, etc. — 103, Bd d'Armentières, ROUBAIX

LA HERNIE VAINCUE! PAR LA MÉTHODE GEORGES

UNE MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!

Cette découverte qui a révolutionné la Science herniaire, va enfin permettre à tous ceux qui sont atteints de HERNIES, DESCENTES, etc., de trouver une GUÉRISON prompte et radicale. L'éminent Spécialiste herniaire, M. B. GEORGES, de PARIS, à la suite d'études approfondies, a eu enfin raison de ces calamités qui ont fait trop de victimes pour que les patients continuent à en subir les souffrances et les risques. Sans gêne et sans changer ses habitudes, la MÉTHODE B. GEORGES fait disparaître immédiatement la Hernie et en assure la GUÉRISON DÉFINITIVE, ainsi que l'ont démontré les innombrables guérisons déjà obtenues dans notre région et dont voici la plus récente que nous soumettons à votre jugement :

M. DUJARDIN Maurice, à Flines-les-Raches (Nord) : « Depuis que j'ai eu le bonheur d'employer la merveilleuse Méthode de M. B. Georges, je suis enfin guéri de la Hernie dont je souffrais depuis longtemps. Je vous prie de la publier. — Le 1er mars 1920 ».

Voilà des preuves, des résultats!! Ce ne sont pas de vaines promesses!!

Aussi, est-ce un devoir, pour nous, de prier nos lecteurs de ne pas confondre et d'aller voir l'Eminent Praticien qui recevra à :

LILLE, Mercredi 31 mars, Hotel Moderne, Place Saint-Maurice.
TOURCOING, Jeudi 1er Avril, Grand Hôtel Verdy, Près de la Gare.
ARMENTIÈRES, Vendredi 2 Avril, Hôtel du Nord, en face de la Poste.
ROUBAIX, Dimanche 4 Avril, Hôtel du Coq Hardi, en face de la Gare.
B. GEORGES, 3, r. des Petites-Ecuries, PARIS. 2654

Asthme Labor CONGESTIONS 53, Rue St-Martin, Paris. Dr CLERY

L'un des Gérants : Alfred MESSIAEN.

Imprimerie du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue.

ANNONCES LEGALES

Etude de Me Albert GRESQUIÈRES, docteur en droit, notaire à Tourcoing, rue Saint-Jacques, 76.

Prorogation de la Société l'Espérance

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE VINS ET LIQUEURS

Aux termes d'une délibération en date du vingt-neuf février mil neuf cent vingt, dont une copie est annexée à la minute d'un acte reçu par Me Albert GRESQUIÈRES, notaire à Tourcoing, le vingt-trois mars mil neuf cent vingt enregistré.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Coopérative l'ESPÉRANCE, dont le siège est à Tourcoing, rue du Vélodrome, n° 85, a prorogé de trente années la durée de la dite société, qui doit expirer le vingt-cinq octobre mil neuf cent dix-huit, a décidé, sous réserve de la souscription devant avoir lieu du 7 mars au 30 avril 1920, à mille actions nouvelles ordinaires de cinquante francs chacune, de porter le capital de la société, qui est actuellement de quarante-cinq mille francs, à cent cinquante mille francs et modifié certains articles des statuts.

Par suite l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée générale prorogeant une durée de trente années la durée de la Société qui devait expirer le vingt-cinq octobre mil neuf cent dix-huit, prorogation qui n'a pu être décidée plus tôt du fait de la guerre.

En conséquence elle modifie ainsi qu'il suit l'article six des statuts.

La durée de la société est prorogée pour une durée de trente années à compter rétroactivement du vingt-cinq octobre mil neuf cent dix-huit.

Elle expirera donc le vingt-cinq octobre mil neuf cent quarante-huit, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale modifie et remplace ainsi qu'il suit les articles 11, 21, 29, 32 et 34.

Article premier

Il est formé entre les soussignés et ceux qui seront ultérieurement admis, sous la dénomination de : « Société Coopérative l'ESPÉRANCE », à capital variable, une société coopérative de consommation, anonyme à capital et personnel, variables, conformément aux dispositions des lois des vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept, premier août mil huit cent quatre-vingt-treize, neuf juillet mil neuf cent deux, et vingt-deux novembre mil neuf cent treize.

Article onze

Le montant des actions produira, à partir du jour de la constitution définitive de la présente société, un intérêt de cinq pour cent qui ne pourra être prélevé que sur les bénéfices, et pour les nouvelles actions à partir du jour que fixera l'assemblée générale qui en aura décidé la création.

Article vingt-un

Le Conseil d'administration se réunit au siège social aussi souvent que les besoins de la société l'exigent, et au moins une fois par semaine.

La présence de trois membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations du Conseil sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil sont transcrites sur un registre spécial et signées au moins du Président et du Secrétaire. Les copies ou extraits sont certifiés par le Président.

Article vingt-neuf

L'Assemblée générale est valablement constituée lorsque les actionnaires présents par eux-mêmes ou par mandataires, représentent le quart au moins du capital social.

Dans le cas où une assemblée générale ordinaire ne réunirait pas les conditions nécessaires, une nouvelle convocation sera faite à quinzaine de la manière sus-indiquée, et les décisions qui seront prises seront valables, quel que soit le nombre des actions représentées, pourvu que ces décisions ne portent que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Nul ne peut être représenté que par un actionnaire.

Il est dressé une feuille de présence mentionnant les noms et domicile des actionnaires et le nombre de leurs actions. Cette feuille certifiée par le bureau est communiquée à quiconque le demande.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

Chaque actionnaire a droit à une voix, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède.

Article trente-deux

L'Assemblée générale peut apporter des modifications ou additions aux statuts, prorager ou diminuer la société, augmenter ou réduire le capital social, réunir ou fusionner la société avec d'autres.

Dans ces divers cas, l'assemblée doit être composée d'au moins un membre d'actionnaires représentant les trois quarts au moins du capital social, et les avis de convocation doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Article trente-quatre

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Il sera dressé chaque semestre par les soins du Conseil d'administration un état sommaire de la situation active et passive de la société et au trente-un décembre de chaque année, un inventaire général de l'actif et du passif.

Cet inventaire est présenté à l'assemblée générale et tout actionnaire peut en prendre connaissance à l'avance au siège social.

En outre une copie sera remise à tout actionnaire qui en fera la demande, à ses frais.

Troisième résolution

Sous réserve de la souscription des nouvelles actions, l'Assemblée générale décide que les articles sept, neuf et trente-neuf seront modifiés comme suit :

Article sept

Le capital social est porté à cent cinquante mille francs, divisé en trois mille actions de cinquante francs.

Article neuf.

Il pourra par cause, être réduit par suite de reprise d'apports résultant de retraite, exclusion ou décès d'associés, mais le capital ne pourra être réduit au-dessous de cinquante mille francs.

Article trente-neuf

Pour faciliter l'extension de la société, les plus forts actionnaires devront, après avis conforme, donné par l'Assemblée générale à la majorité des membres présents, céder une de leurs actions à tout nouveau sociétaire agréé par le Conseil d'administration.

En ce cas, l'Assemblée générale, conformément à l'article trente-et-un, fixera le prix de vente.

Assistée le prix fixé il sera procédé au tirage au sort du nom d'un ou plusieurs des plus forts actionnaires, selon les cas, par le secrétaire du bureau.

Tout actionnaire dont le nom sera sorti, devra procéder immédiatement au transfert de l'action à céder, moyennant le prix fixé, lequel ne pourra jamais être inférieur à cinquante francs. En cas de refus ce transfert sera opéré d'office, comme il est dit à l'article trente sept.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital de quarante-cinq mille francs à cent cinquante mille francs, comme il est dit ci-après :

1° Il est prélevé sur les réserves une somme de soixante-quinze mille francs pour la création de deux mille actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante francs, donnant droit à un intérêt de cinq pour cent à partir du premier janvier mil neuf cent vingt.

Ces titres seront remis dans la proportion de deux pour un en échange des mille actions ordinaires actuelles d'une valeur nominale de vingt-cinq francs.

2° Les huit cents actions de priorité d'une valeur nominale de vingt-cinq francs sont remboursées.

3° Il est créé mille actions ordinaires de cinquante francs donnant droit à un intérêt de cinq pour cent à partir du premier janvier mil neuf cent vingt.

Ces actions sont réservées aux anciens porteurs d'actions de priorité et aux nouveaux actionnaires, mais pas plus de deux titres par souscripteur.

Les porteurs d'actions ordinaires pourront également souscrire, mais il ne sera pas tenu compte de leurs demandes qu'après avoir satisfait les souscriptions indiquées à l'alinéa précédent et par voie de tirage au sort s'il y a lieu.

Ces titres seront payables en espèces en totalité au moment de la souscription, et en conséquence entièrement libérés.

La souscription aura lieu du sept mars au trente avril.

Le Conseil d'administration est autorisé à recueillir la souscription des mille actions qui viennent d'être créées, à recevoir le versement du montant de ces actions, à faire la déclaration notariée des souscriptions et des versements et à remplir toutes les formalités nécessaires pour la régularisation de l'augmentation du capital.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de prélever sur les réserves, une somme de cent mille francs pour la création de mille obligations de cent francs, donnant droit à un intérêt de cinq pour cent.

Ces obligations seront remises aux porteurs des mille actions ordinaires nouvelles et un titre par chaque action.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de prélever sur les bénéfices une somme dont le montant pourra être fixé chaque année par l'assemblée générale pour venir en aide aux familles des actionnaires en époque d'année dépenses pendant l'année précédente, et dont la société aurait fait l'avance au cours de l'année.

En conséquence, elle modifie ainsi qu'il suit l'article trente-deux des statuts.

Article trente-deux. — Sur les bénéfices nets et annuels, déduction faite des frais généraux, charges sociales et amortissements, il est prélevé la somme nécessaire pour payer les intérêts de cinq pour cent sur le capital nominal des actions, et il pourra également être prélevé une somme dont le montant sera fixé chaque année par l'assemblée générale pour venir en aide aux familles des actionnaires ou épouses d'actionnaires défunts pendant l'année précédent et dont la société aurait fait l'avance au cours de l'année.

L'excédent des bénéfices est réparti :

Quinze pour cent à tous les associés en raison de leurs actions.

Quatre-vingt pour cent à tous les actionnaires, proportionnellement à l'importance de leurs achats.

Cinq pour cent au fonds de réserve destiné à faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues.

Le prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds aura atteint le dixième du capital social, et à partir de cette époque l'assemblée générale annuelle pourra modifier les chiffres des répartitions indiqués ci-dessus.

En vertu des dispositions ci-dessus il sera prélevé sur les réserves une somme permettant le paiement d'une indemnité de cent francs aux familles ayant déclaré un décès survenu du deux août mil neuf cent quatorze au trente-un décembre mil neuf cent dix-neuf.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide de distribuer au personnel, à titre de participation dans les bénéfices, une somme à prélever sur les bénéfices et dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Pour extrait :

(Signé) : GHESQUIÈRES.

Deux expéditions de la délibération du vingt-neuf février mil neuf cent vingt et de l'acte notarié du vingt-trois mars mil neuf cent vingt auquel elle est annexée ont été déposées le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt, l'une au greffe de la Justice de Paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing, et l'autre au Greffe du Tribunal de Commerce de la même ville.

47967d (Signé): GHESQUIÈRES

Etude de Me Paul FONTAINE, docteur en droit, notaire à Roubaix, rue Saint-Georges, n° 15.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par Me Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, soussigné, le neuf mars mil neuf cent vingt, portant en mention :

Enregistré à Roubaix (A.C.), 2024e-46-48, le dix mars mil neuf cent vingt. Reçu : vingt-neuf francs soixante-quinze centimes, décimes compris. Signé : Baillé.

M. Gustave FOURNEAU, entrepreneur de toitures, demeurant à Roubaix, rue de Flandres, n° 136;

Et Robert FOURNEAU, entrepreneur de toitures, demeurant à Roubaix, rue Voltaire, n° 99;

M. Arthur FOURNEAU, entrepreneur de toitures, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, n° 308;

M. Rémy FOURNEAU, entrepreneur de toitures, demeurant à Roubaix, rue de Flandres, n° 136;

Et M. Georges FOURNEAU, entrepreneur de toitures, demeurant à Roubaix, rue Turgot, n° 55;

Ont formé entre eux une société de commerce en nom collectif ayant pour objet l'entreprise des travaux de toiture, zinguerie, plomberie, ferblanterie, tôlerie, ainsi que toutes les opérations commerciales et industrielles se rattachant à cette entreprise.

Le siège de la société est fixé à Roubaix, rue de Flandre, n° 136.

La raison et la signature sociales sont :

GUSTAVE FOURNEAU Père et Fils

La société est faite pour une durée illimitée, à compter du premier janvier mil neuf cent vingt.

Chacun associé ne pourra toutefois en demander la dissolution avant cinq ans et à charge de prévenir ses co-associés par écrit, six mois au moins avant l'expiration de la période quinquennale; si la société continue, la dissolution ne pourra plus être demandée avant un nouveau délai de cinq ans, moyennant même délai d'avertissement et ainsi de suite indéfiniment par périodes quinquennales.

Les associés apportent en société, savoir:

M. Gustave Fourneau et M. Robert Fourneau apportent par moitié le fonds de commerce qu'ils exploitent actuellement.

Et tous les éléments corporels, composant : clientèle, achalandage, tout matériel généralement quelconque, marchandises sans exception et tous droits d'occupation des lieux où le même fonds s'exploite.

Ledit fonds de commerce évalué d'un commun accord entre les associés à la somme de deux mille francs.

MM. Gustave et Robert Fourneau apportent également par moitié divers objets à usage de la société, le tout évalué d'un commun accord entre les associés, à la somme de cinq cents francs.

MM. Arthur, Rémy, Georges Fourneau apportent leurs connaissances, leurs aptitudes et leurs relations, le tout évalué pour l'enregistrement seulement à la somme de cent francs.

Les associés auront individuellement et séparément la gestion, l'administration et la signature sociales.

Ils ne pourront engager que pour les besoins et affaires de la société régulièrement traitées et portées sur les livres sociaux, à peine de nullité même à l'égard des tiers qui seront suffisamment prévenus par la seule force de l'acte, des présentes; en conséquence tous billets, lettres de change et engagements quelconques, pour être valables, devront exprimer la cause pour laquelle ils seront émis ou souscrits.

Sous les réserves ci-après exprimées, chacun des associés peut notamment recevoir et payer toutes sommes, créer et endosser tous effets, traiter, transiger, compromettre, consentir tous arrangements, concédés et atermoiements, se désister de tous privilèges, hypothèques, action résolutoire ou en faille enchère, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies ou oppositions et de tous empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, consentement ou preuve total et subrogations avec ou sans garantie.

Toutefois, tout marché pour une somme supérieure à trois mille francs ne sera valable qu'avec le consentement et la signature de M. Robert Fourneau et de l'un des quatre autres associés.

La société ne sera responsable d'aucune dette ni d'aucun fait pour les opérations qui ne rentreraient pas dans la spécialité de la société, à moins qu'elles n'aient été expressément contractées et souscrites avec le concours de tous les associés.

En cas de décès d'un associé, la société n'étant pas disoute de plein droit, les clauses des statuts y relatives seront publiées en temps utile.

A toute époque, soit pendant le cours de la société, soit durant sa liquidation, il pourra être apporté aux présents statuts toutes modifications que les parties jugeront convenables.

Pour extrait :

Signé : FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte de société ont été déposées le vingt mars mil neuf cent vingt, l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice de Paix du canton Nord dudit Roubaix.

Pour mention :

(Signé : FONTAINE.

Agence immobilière et maritime Henri AERTS-TRICOT 27, rue Baldhenke, Tourcoing

Formation de Société

Suivant acte sous signatures privées en date du quinze mars 1920, portant cette mention : « Enregistré à Tourcoing (succes.), le 24 mars 1920, folio 90, case 1091. Reçu : trois cent huit francs soixante-quinze centimes. O.C. (27). Signé : Illisible. »

M. Paul BOVÉ, négociant à Tourcoing, 64, rue Nationale, a formé avec un commanditaire, dénommé en vertu d'entretit, une société en commandite simple dont il est le gérant, pour l'exploitation de fournitures générales pour cycles et automobiles.

La raison et la signature sociales sont :

Paul BOVÉ & Cie

M. Bové a seul la gestion et la signature sociale de la société; il ne peut, bien entendu, faire usage de cette signature que pour les affaires sociales.

Le siège de la société est fixé à Tourcoing, 64, rue Nationale.

La durée de la société est fixée à quinze années à partir du premier mars 1920, avec jouissance à compter du premier janvier 1920.

Le capital social est de trente-et-un mille francs.

Il se compose : 1° M. Bové apporte purement toutes ses aptitudes et relations commerciales nécessaires pour l'objet de la société, apport évalué à mille francs; 2° de l'apport du commanditaire s'élevant à trente mille francs versés en espèces.

Un double dudit acte de société a été déposé le vingt-cinq mars 1920, aux greffes du Tribunal de Commerce de Tourcoing et de la Justice de Paix du canton Nord-Est de Tourcoing.

Pour extrait :

Paul BOVÉ et Cie.

IMMEUBLES

A vendre ou à louer

FLERS

Ligne Mouscron : Lille-Lens

BELLE VILLA

Rue de Lannoy, 101 avec 15 ares 65 centiares. Libre d'occupation.

A VENDRE

S'adresser à Me Delarotière, notaire à Ascq. 47963

Etude de Me RENAUDOT, notaire à Amiens, 37, rue Lamarck.

A vendre à l'amiable

avec ou sans mobilier

BELLE VILLA

à PARIS-PLAGE comprenant : terrasses, garage, 14 pièces. Eau, gaz, téléphone.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 47961

VENTE PUBLIQUE D'UN Etablissement industriel

à LEUPEGHEM-AUDENARDE

Le notaire DETEMMERMAN, à Audenarde, vendra publiquement, le 31 mars 1920, un établissement industriel étant la fabrique de produits chimiques, sur 1 hect. 41 ares 70 cent., à 5 minutes de la Gare, mise par machine à vapeur et puissante force hydraulique.

Tout le matériel : machine à vapeur Kinder, 25 chevaux, dynamo 110 volts, chaudière à 4 bouilleurs, pompe à vapeur Worthington, pompe à main, gonfle pneus, 2 turbines électriques, réfrigérants, 22 réservoirs en sapin et tôle de 30 à 60 hect. dont 4 à double fonds mobiles, 4 cuves en fonte 27 à 60 hect. avec agitateur automatique, 5 tonneaux en bois 700 lit., moulin concasseur, 2 bacs réchauffeurs d'eau en fonte 55 hect., autoclave en tôle d'acier, soufre, calorifuge, pièces en briques réfractaires, etc., etc.

Le matériel se vendra à une heure, sur place; l'immeuble à 4 heures, à la Maison Communale de Leupeghem.

L'acheteur de l'usine pourra reprendre tout ou partie du matériel au prix où celui-ci aura été adjugé. 47976d

BELLE MAISON avec petit jardin libre, à vendre 25.000 fr. Conviendrait à rentier ou marchand d'coeffes. S'adresser : la rue du Capitaine-Aubert, Roubaix. 2946d

A VENDRE 11 maisons avec jardins, situées à Rx. Prix : 22.000 fr. Revenu : 1.800 fr. — Adresse au journal. 2947d

JE CHERCHE VILLA ou MAISON DE CAMPAGNE à proximité Lille ou Tourcoing. — Adresser offres à Desurmont, Bouillet-Hôtel, Gare Tg. 47959

150 FR. RÉCOMPENSE après affaire faite à qui procurera maison à louer avec jardin, libre d'ici juin, 1.200 fr. par an, Tg, Rx ou environs. Adresse au bur. du journal. 47951d

MÉNAGE sans enfant demande à louer maison ou deux-maison, Tg ou villages environ. Ecr. F.T.T. au journal. 47956

A VENDRE, JOLIE MAISON NEUVE, quartier Fontenoy, Rx, libre de suite, 5 chambres. Prix : 29.000 fr. Occasion. — S'adr. : A. Cevisier, 21, rue Winoc-Chocquel, Tg. 47958

ON DEMANDE location ou achat maison, loyer 1.000 à 1.200 fr., quartier rue de Lille ou Croix-Blanche, libre fin août au plus tard. Ecr. init H.P. au bur. du journal. 2946d

ON DESIRE LOUER MAISON de 30 à 40 fr. à Roubaix. Pr. adr. bur. du journal. 4896d

MÉNAGE sans enfant cherche maison ou appartm à louer de 25 à 75 fr. par mois. Ecr. Ecr. init. F.X.X. au jl. 4800d

PENSION Chamb. rech. d'famille franç. par jeune Anglais, bon. éduc., parl. peu franç. Rép. F.P. au jl av. cond. 2947d

APPARTEMENT GARNI ou chambre confort, est rech. p' jeune ménage, n'importe quel prix, préférence centre ou rue de Lannoy. Ecr. au bureau du journal, init. M.L.C. 47903

MATÉRIEL INDUSTRIEL

SOIE A RUBAN de 700, dégaudissoeuse de 450, taboteuse de 600, neuves, disponibles, à vendre, 374, rue de Mouvaux, à Tourcoing.

A VENDRE Commande de dynamo, paliers, poulies. Prix de mitraille. Ecr. E.P. jl 2947pd

ON DEMANDE A ACHETER d'occasion 1 enclume (poids 80 à 100 kgs) et 1 ventilateur. 47, r. Crémier, Wattrelos. 2846d

ON DESIRE ACHETER UN DEVIDOIR d'occasion. Ecrire lait. O.L.C. au journal. 4796d

REGRENERE MOULINEUSE-Retordeuse d'occ. Bye-Cateau ou simil. Faire cif. Marnaval, filat., Belesbat (Tarn). 4891bd

INDUSTRIELS

Pour teindre les cheveux de faire et cotées, demandez les machines à bêtes

OLERMONT BONTE au BREUCQ-CROIX

Livraison rapide. 808

A VENDRE

Un groupe électrogène, puissance 600 chevaux, sous 5 kgs cmq de pression, à la v